



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarantième session, Centre international de conférences, Genève (Suisse), 17-22 juillet 2017

ADOPTION DE TEXTES DU CODEX À L'ÉTAPE 5¹

La Commission est invitée à adopter en tant que projets de norme, codes d'usages ou autres recommandations, un certain nombre d'avant-projets de textes soumis à l'étape 5 de la procédure unique pour l'élaboration des normes et textes apparentés du Codex. Ces textes sont énumérés dans le tableau ci-dessous, et, une fois adoptés, seront avancés à l'étape 6 pour observations supplémentaires et examen par les organes subsidiaires compétents du Codex.

Organe du Codex	Norme ou texte apparenté	N° du travail	Référence
CCRVDF	RGR pour le violet de gentiane (avant-projet)	-	REP17/RVDF par. 50, Annexe II
CCAFRICA	Norme régionale pour les produits à base de manioc fermenté cuit (avant-projet)	N07-2015	REP17/AFRICA par. 74, Annexe II
	Norme régionale pour les feuilles de <i>Gnetum spp.</i> (avant-projet)	N09-2015	REP17/AFRICA par. 83, Annexe IV
CCFO	Révision de la norme pour les huiles végétales portant un nom spécifique (CODEX STAN 210-1999): Ajout de l'huile de palme à forte teneur en acide oléique (OxG) (avant-projet)	N10- 2015	REP17/FO par. 43, Annexe V

¹ Pour les réunions des comités du Codex tenues depuis avril 2016 et les comités du Codex travaillant par correspondance, les avant-projets de normes et textes apparentés soumis pour adoption à l'étape 5 seront publiés comme Additif 1 au présent document.